



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- A) Séance ordinaire du 20 octobre 2022
- B) Séance extraordinaire du 27 octobre 2022

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

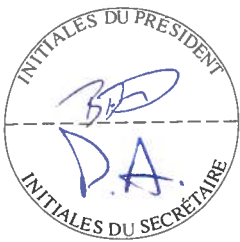
VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Ajustements salariaux 2023
- B) Adjudication du contrat pour l'achat des bacs, de pièces et de mini-bacs de cuisine pour l'année 2023
- C) Financement temporaire pour règlement d'emprunt

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 17 novembre 2022

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Daniel Laviolette, maire de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de ladite Régie et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présentes : Mesdames Virginie Filiatrault, conseillère de la ville de Lachute et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-11-22

Il est
Proposé par monsieur Daniel Laviolette
Appuyé par monsieur Stephen Matthews

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est
adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

A) SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-11-22

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le
procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2022.

- Adopté à l'unanimité

B) SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé
à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et
la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux
dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et
villes*;

3-11-22

Il est

Proposé par monsieur Daniel Laviolette

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le
procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 octobre 2022.

- Adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue.

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a
aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets,
recyclage et compost)



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-10-2022 au 11-11-2022, déposée par le président;

4-11-22

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Daniel Laviolette
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 21-10-2022 au 11-11-2022, et ce, pour un montant de 533 436.15\$.

- Adopté à l'unanimité

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Ajustements salariaux 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements salariaux pour les employés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et ce, à compter du 1^{er} janvier 2023;

En conséquence, il est :

5-11-22

Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Daniel Laviolette
Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte d'accorder des ajustements salariaux de 5% d'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2023 aux employés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- Adopté à l'unanimité

B) Adjudication du contrat pour l'achat de bacs, de pièces et de mini-bacs de cuisine pour l'année 2023

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la Régie») d'acquérir des bacs bleus roulants 360 litres et ainsi que des bacs bruns roulants 240 litres afin d'en distribuer aux citoyens de ses municipalités membres pour la collecte des matières recyclables et compostables;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie d'acquérir des bacs verts roulants 360 litres pour les nouvelles constructions de ses municipalités membres;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie d'acquérir des mini-bacs de cuisine pour faciliter le tri des matières compostables;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie d'acquérir également des pièces de rechange pour la réparation des bacs bleus et bruns roulants;

CONSIDÉRANT le mandat remis à l'Union des municipalités du Québec («UMQ») selon la résolution 4-06-22 de la Régie, pour l'achat de différents bacs, mini bacs de cuisine et pièces de rechange pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que le 21 octobre 2022, le comité exécutif de l'UMQ a confirmé l'adjudication d'un contrat à IPL North America Inc., pour la fourniture et la livraison de tous les produits requis au contrat.

En conséquence il est :

6-11-22

Proposé par monsieur Daniel Laviolette
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
Et résolu

QUE la Régie accepte les termes négociés par l'UMQ pour l'adjudication du contrat pour l'achat de bacs, pièces et mini-bacs de cuisine à la compagnie IPL North America Inc. pour un montant de 156 219.10\$ plus taxes applicables.

QUE mandat soit donné au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document ou entente quant à l'achat desdits bacs, mini-bacs de cuisine et pièces.

- Adopté à l'unanimité

C) Financement temporaire pour règlement d'emprunt

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») est en processus de finalisation du règlement d'emprunt #2021-002 au montant maximum de 2 500 000\$ (2.5 millions) de dollars.

En conséquence, il est :

7-11-22

Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Daniel Laviolette
Et résolu

QUE la RIADM demande à son institution financière, soit la Caisse Desjardins d'Argenteuil, d'obtenir d'un emprunt temporaire à un maximum de 2 500 000\$ (2.5 millions) de dollars.

QUE le président, monsieur Bernard Bigras-Denis et le directeur général, secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault, soient autorisés à signer les documents nécessaires pour l'obtention du financement temporaire.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

IX - VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

8-11-22

Il est

Proposé par monsieur Daniel Laviolette
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 15 décembre 2022 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Bernard Bigras-Denis
Président